

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 novembre 2025- 20h00

Président de séance : Didier REVEAU, Maire

Membres de l'Assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Cécile KNITTEL-	Présente
M Éric PAPILLON-	Présent
Mme Sylvie SEQUEIRA	représentée par Mme Cécile Knittel, muni d'un pouvoir.
M Laurent PHILIBERT	Présent
Mme Christiane VAN RYSEL	Présente
M Gérard GUESNE-	Présent
M Gaëtan THOMAS-	représenté par M. Gérard GUESNE, muni d'un pouvoir.
Mme Bénédicte MARCHAIS-	Présente
Mme Françoise PELLODI-	Présente
M Emmanuel BOIS-	Présent
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	Présente
M Nicolas CHABLE-	Présent
Mme Catherine CHANTEPIE-	Présente
M Thierry BODIN-	représenté par M. Didier REVEAU, muni d'un pouvoir.
Mme Delphine LETESSIER-	Présente
M Christophe BISI-	Présent
Mme Marie-Hélène TROUILLOT-	Présente
M Emmanuel VIGNERON-	représenté par M. Éric PAPILLON, muni d'un pouvoir.
Mme Marie DENONELLE	représentée par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir.
M Nicolas GUILLARD-	représenté par Mme Sophie DOLLON, muni d'un pouvoir.
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présente
M Dominique MORANCÉ-	Présent
Mme Olivia JAMAIN-	représentée par Mme Christiane VAN RYSEL, muni d'un pouvoir.
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent
Mme Sophie DOLLON-	Présente
M Franck POTAUFEOUX-	Présent
Mme Edith ALIX-	Présente
M Carl GUILLEMIN-	Présent

Secrétaire de séance : en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, M. Franck POTAUFEOUX a été désigné.

Quorum : il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 22 + 7 procurations

Absents : 0

Ouverture de séance :

Monsieur REVEAU ouvre la séance et demande à l'assemblée si des oppositions existent concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2025.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Maire :

Monsieur REVEAU rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, conformément aux délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT.

Ordre du jour

I. AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2025.
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire.
3. Approbation du rapport d'activité 2024 de la communauté de commune du Perche Emeraude.

II. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif : exercice 2024.
2. Délégation de service public – assainissement collectif : choix du prestataire.
3. Coefficient de modulation de la redevance de performance 2026.
4. Tarifs assainissement 2026.
5. Règlement de voirie.
6. Dénomination de la rue du lotissement de l'argenterie.
7. Présentation du rapport annuel 2024 du SYVALORM.

III. CULTURE

1. Demande de subvention dans le cadre du festival du livre 2026 au Conseil départemental de la Sarthe.
2. Festival du livre jeunesse 2026 : prix Jean Thoreau.
3. Convention de partenariat entre la commune de Boëssé-le-Sec, Cherré-Au, Champagné, Saint-Calais et La Ferté-Bernard dans le cadre du festival du livre 2026.
4. Subvention exceptionnelle à l'association « Sourions Espérons Positivons ».

IV. AFFAIRE SCOLAIRE

1. Passeport du civisme : validation du guide du civisme.

V. PERSONNEL

1. Renouvellement de la convention d'adhésion relative à l'exercice de la mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.
2. Instauration d'une participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation.
3. Signature d'une convention de mandat avec le Centre de gestion de la Sarthe relative à la participation de la collectivité à la couverture du risque santé des agents.
4. Renouvellement de la licence SEGILOG – BERGER LEVRAULT.
5. Modification du tableau des effectifs.

VI. FINANCES

1. Révision de l'AP/CP aménagement avenue de la république.
2. Décision modificative n°2 du budget ville.
3. Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès d'un locataire.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Délibérations adoptées :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2025.
- Approbation du rapport d'activité 2024 de la communauté de commune du Perche Emeraude.
- Délégation de service public – assainissement collectif : choix du prestataire.
- Coefficient de modulation de la redevance de performance 2026.
- Tarifs assainissement 2026.
- Règlement de voirie.
- Dénomination de la rue du lotissement de l'argenterie.
- Demande de subvention dans le cadre du festival du livre 2026 au Conseil départemental de la Sarthe.
- Festival du livre jeunesse 2026 : prix Jean Thoreau.
- Convention de partenariat entre la commune de Boëssé-le-Sec, Cherré-Au, Champagné, Saint-Calais et La Ferté-Bernard dans le cadre du festival du livre 2026.
- Subvention exceptionnelle à l'association « Sourions Espérons Positivons ».
- Passeport du civisme : validation du guide du civisme.
- Renouvellement de la convention d'adhésion relative à l'exercice de la mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.
- Instauration d'une participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation.
- Signature d'une convention de mandat avec le Centre de gestion de la Sarthe relative à la participation de la collectivité à la couverture du risque santé des agents.
- Renouvellement de la licence SEGILOG – BERGER LEVRAULT.
- Modification du tableau des effectifs.
- Révision de l'AP/CP aménagement avenue de la république.
- Décision modificative n°2 du budget ville.
- Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès d'un locataire.

Demande de scrutin particulier :

SO

Résultat des scrutins :

SO

Discussions au cours de la séance :

SO

Secrétaire de séance

Franck POTAUFÉUX

Monsieur le Maire

Didier REVEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. REVEAU". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the top and a long, sweeping stroke at the bottom.